



Compte-rendu Conseil Municipal du 06 02 2025

Absents/ Excusés: Cathy Villatoux (procuration à Jean Michel Leyris), Sabine Pouget (procuration à Pierre Fourche), Alexandra Certain (procuration à Charles Orliange).

Ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu de la séance du 12 12 2024

2- Vote des comptes de gestion

Présentation des comptes de gestion par Madame le Maire.

Elle rappelle qu'il s'agit de la vérification par la trésorerie des titres de recettes et des mandats de dépenses sur l'exercice comptable 2024.

Elle rappelle que les comptes de gestion sont la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ; Toutes les écritures ordonnancées au cours de l'exercice sont régulières et justifiées

Adopté à l'unanimité.

3- 1 Vote du compte administratif - budget principal

Présentation des comptes administratifs par Georges Mazeaud.

Au préalable, il précise que la commission finance composée de 12 conseillers s'est réunie à 2 reprises : - le 3/12 pour le vote de décisions modificatives des comptes 2024, - le 27/01 pour annoncer le réalisé des comptes 2024 et la préparation du budget 2025.

Les chapitres en dépenses et recettes sont passés en revue,

Le résultat de fonctionnement est de + 257 110,28€ , sur un budget de 1 991 731,33€ avec une capacité d'autofinancement de **335 290,13€**

Le résultat de l'investissement de - 266 557,49€ sur un budget de 861 899,92€ ; avec des Restes A Réaliser (RAR) sur Investissement 2024 en Dépenses : 89 386,96€ et en recettes : 155 266,82€ d'où un solde : + 65 879,86€

Le Besoin de financement : **Solde exécution investissement + solde RAR : - 200 677,63€**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur budget 2025 avec un besoin de financement 200 677,63€.

Un réalisé plus faible qu'attendu du fait des aléas tant en dépenses (report en 2025 de la réfection de la route de la Brégeade par Tulle Agglo ayant pour incidence le report du budget prévu pour les trottoirs de cette rue, retard pour la caserne), qu'en recettes (report sur 2025 de subventions non reçues, voire non versement de subventions attendues).

Adopté à l'unanimité.

3- 2 Vote du compte administratif - budget ALSH - fonctionnement et investissement -

Présentation du compte administratif par Georges Mazeaud.

Il précise que les dépenses de personnel concernent uniquement des emplois saisonniers d'animateur.

Adopté à l'unanimité

3- 3 Vote du compte administratif - budget lotissement des grillons - fonctionnement et investissement -

Présentation du compte administratif par Georges Mazeaud.

Le résultat de fonctionnement est de + 2 667,74€, celui d'investissement de - 124 760,27€ : un seul terrain a été

vendu sur les 4 prévus.

Agnès Geng, directrice administrative, a expliqué les écritures de variation de stock.

Adopté à l'unanimité.

4- Affectation du résultat

les résultats de 2024 seront affectés au budget 2025 :

Résultat 2024 de fonctionnement affecté en investissement pour 257 110,28€

En investissement il faudra reporter le déficit de 266 557,49€ (contre - 145 710€ en 2023) avec un besoin de financement 200 677,63€ compte tenu des RAR.

5- Demande de subvention « Ecole Numérique Rurale »

En concertation avec le directeur de l'école, Madame le Maire souhaite renouveler le matériel dans une classe (CM2), en remplaçant le TBI par un écran interactif pour 3240€ HT dont 50% subventionné par l'état. Les dépenses et recettes afférentes seront prises en compte sur le budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

6- Demande de subvention « aménagement du cimetière »

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du cimetière, pour prise en compte de demandes croissantes de la part de particuliers concernant des cavurnes, une extension du columbarium pour lequel il ne reste que 2 cases, une réfection du jardin du souvenir nécessitant une mise aux normes pour recevoir les cendres.

Ce projet comprenant:

- L'aménagement de 9 cavurnes : 3 402€ HT

- Un nouveau columbarium : 5 037€ HT

- Le réaménagement du jardin du souvenir : 4 350€ HT

Le plan de financement est le suivant: Etat (DETR) 30%: 3 836,70 ; Autofinancement : 8 952,30€ pour un total de 12 789,00€.

Les dépenses et recettes afférentes seront prises en compte sur le budget 2025.

J.M. Leyris précise que cet investissement constitue une offre pour les personnes intéressées par une concession déjà aménagée et /ou une case au columbarium. Les cases au columbarium et/ou cavurnes sont ensuite cédées via le principe de la concession.

Georges Mazeaud indique que les dépenses prévues au budget 2025 faisant l'objet d'une demande de subventions doivent être votées dès à présent pour permettre la constitution du dossier DETR au + tard le 15 février

Adopté à l'unanimité

7- Convention Esprit Nature Convention d'occupation temporaire du domaine public commune de Seilhac /Lac de Bournazel Activités : ski nautique, locations de matériel, activités sportives années 2025-2032.

Cette convention définit les conditions d'utilisation du site par le président d'esprit nature pour une durée de 7 ans, elle mentionne notamment une sous-traitance par un auto entrepreneur quant à l'occupation du téléski : L'ouverture de la période estivale ainsi que la plage horaire pourrait être étendues en fonction de la demande. Ce qui présente un atout pour la saison touristique.

Adopté à l'unanimité

8- Questions diverses

- Panneau nom de rue chemin du bois de l'arche
- Renouvellement de la DSP du camping

